

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« EPSENS PACA SOLIDAIRE »

Paris, le 3 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **EPSENS PACA SOLIDAIRE** ». A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée à votre Fonds :

Suppression des commissions de mouvement :

Dans le cadre de l'harmonisation européenne de la supervision des coûts et frais prélevés sur les fonds, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a décidé de mettre fin à la possibilité pour les sociétés de gestion de percevoir des commissions de mouvement. En conséquence, Sienna Gestion ne prélèvera plus de commissions de mouvement sur votre fonds à compter du 1er janvier 2026.

Les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

Ce changement n'implique aucune démarche de votre part.

Les documents réglementaires de votre FCPE mis à jour seront disponibles dès le 1^{er} janvier 2026 dans l'espace sécurisé de votre teneur de comptes en épargne salariale ou gestionnaire d'épargne retraite.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com